

« Voici les faits, tels qu'ils résultent de la déposition de M. Guignet, restaurateur à Belleville, partie plaignante.

Le lundi, 17 janvier dernier, un jeune homme, en compagnie d'une jeune personne, se présente au restaurant du sieur Guignet. Il entre dans un cabinet et se fait servir un dîner arrosé de vin du cru. Les deux convives étaient depuis trois heures à table, lorsque le garçon vient prévenir le maître du lieu qu'on le demande dans le cabinet. M. Guignet monte et ne trouve plus que la jeune personne, qui lui demande si son cavalier a payé la carte. « Je n'ai rien reçu, répond le restaurateur. — Alors, mon cher, nous sommes volés, reprend la demoiselle, » et elle lui raconte comme quoi, pour le motif le plus futile, le jeune homme qui l'avait accompagnée est parti depuis plus d'une heure.

M. Guignet ne doute pas qu'il n'y ait complicité entre les deux consommateurs, et il déclare à la jeune fille qu'elle ait à lui payer 7 francs 10 sous pour la dépense jusque-là. Mais la pauvre enfant n'avait pas la plus petite pièce de monnaie. Le restaurateur la fait arrêter, et on se met en devoir de la conduire au poste de la barrière. Par bonheur, en passant devant la guinguette du sieur Kuzner, son peu galant chevalier qui fumait tranquillement sa pipe à la fenêtre du salon du premier. On s'empare de lui et on le somme de payer la carte. Il s'empresse de déclarer qu'il ne demande pas mieux, mais qu'il existe un léger obstacle, c'est qu'il n'a pas un sou vaillant. On l'emmène au lieu et place de la jeune fille, qui s'éloigne en répétant le refrain de la chanson cité plus haut, et le tribunal était appelé aujourd'hui à donner au consommateur une leçon de tempérance.

La jeune personne du cabinet particulier se présente pour faire sa déposition. Elle déclare se nommer Agathe Julien, et exercer la profession de brunisseuse. Elle est mise avec le goût particulier à la grisette de Paris, et cherche à se donner une contenance timide, que démentent à chaque instant ses gestes délutés, sa parole criardé et le jeu de ses noires prunelles.

« Monsieur, dit mademoiselle Agathe, j'étais allée au bal, la veille, et j'y avais fait la connaissance de monsieur, qui m'avait fait danser et valser plusieurs fois. Il m'avait demandé mon nom, ensuite il m'avait dit le sien. « Je m'appelle Remainville, qu'il m'avait dit, pays du lilas, de l'amour et du goujon frit ; je vous en offre un plat pour demain, accompagné de plusieurs autres. » Il avait l'air si bien, que j'avais accepté ; bien sûre que je ne l'aurais pas fait, si j'avais su qu'il était colleur ; j'ai toujours eu à m'en plaindre des colleurs, c'est des pas grand chose

M. le président. — Abrégez tous ces détails, ils sont inutiles ; vous avez été dîner avec lui, et il est parti avant vous sans payer, n'est-ce pas ?

Mlle Agathe. — Oui, monsieur. mais il faut que je vous dise comment ça se fait Nous avions pris un tas de choses ; et je ne voulais plus rien. Il m'aurait toujours voulu pour me faire accepter. « Si nous prenions une salade de pommes de terre, qu'il me dit. — Des pommes de terre, que je lui fais, c'est du friand... je peux pas les souffrir.... Il y a comptabilité d'humeur entre nous. Si c'était des haricots, je ne dis pas..... j'adore les haricots !.....

A ce mot-là, il se lève, prend son chapeau et me dit : « Du moment que vous adorez quelque chose mieux que moi, je n'ai plus qu'à m'en aller. » Je croyais qu'il plaisantait.... Etre jaloux des haricots, c'est du propre !.... Mais pas du tout. Au bout d'une heure, voyant qu'il ne revenait pas, j'ai appelé le traiteur, et